

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2015**

OBJET

**01 - ZAC DE VIRELOUP - COMPTE-RENDU ANNUEL
D'ACTIVITES 2014**

N° 2015-12-01
NOMENCLATURE : 2/1/6

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre décembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAudeau, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

Pouvoirs : 3

Florence CABRESIN donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Aurora ROOKE donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Martine MOREL

Abstention : 1

Gwénola LEBRETON

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...3
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Gil RANNOU

Par délibération en date du 3 décembre 2004, la commune de Treillières a approuvé le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Vireloup, et décidé de confier à la Société d'Équipement de Loire-Atlantique (SELA) l'aménagement et l'équipement de cette opération.

La Commune a conclu le 27 décembre 2004, et pour 10 ans, une convention publique d'aménagement avec la SELA pour l'aménagement de cette ZAC.

Par délibération en date du 20 septembre 2010, la commune a approuvé la modification du dossier de création de la ZAC et l'avenant à la convention publique d'aménagement, modifiant le programme et le périmètre de l'opération.

Par délibération en date du 11 avril 2011, la commune a validé l'avenant de la convention publique d'aménagement prolongeant ainsi la durée du contrat au 31 décembre 2018.

L'article 18 III de cette convention précise que la SELA adresse chaque année à la Commune un Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC). Ce document rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan prévisionnel, reprenant les grandes lignes du budget de l'opération. Il a été adressé à chaque conseiller municipal et a fait l'objet d'une présentation en séance.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20151214-2015-12-14-DE01-
DE
Date de télétransmission : 16/12/2015
Date de réception préfecture : 16/12/2015

